

VILLE DE MOULINS-LES-METZ

Rapport de présentation COMPTE ADMINISTRATIF 2023



Sommaire

BUDGET PRINCIPAL VILLE

2 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE	3
3 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
3.1.1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	5
3.1.2 – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées	7
3.1.3 – Chapitre 65 - Charges de gestion courante	7
3.1.4 – Chapitre 66 - Charges financières.....	7
3.1.5 – Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7
3.1.7 – Les opérations d'ordre.....	7
3.2 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
3.2.1 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine.....	9
3.2.2 – Chapitre 73 : Impôts et taxes.....	9
3.2.3 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	9
3.2.4 – Chapitre 75 : Produits de gestion courante	10
3.2.5 – Chapitre 013 : Atténuation de charges.....	10
3.2.6 – Chapitre 76 : Produits financiers	10
3.2.7 – Chapitre 77 : Produits exceptionnels.....	10
3.2.8 – Les opérations d'ordre.....	10
4 – ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
5 – SECTION D'INVESTISSEMENT	12
5.1 – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	12
5.1.1 - Les dépenses d'équipements	13
5.1.2 - Les dépenses financières.....	13
5.1.3 - Les opérations pour compte de tiers	13
5.1.4 - Évolution dépenses réelles.....	13
5.1.4 - Les dépenses d'ordre	13
5.2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	14
5.2.1 - Chapitre 13 : Subventions d'investissement	15
En 2023 aucune recette n'y a été enregistrée (Fonds de concours de la métropole non encore utilisé).....	15
5.2.2 - Le compte 16.....	15
5.2.3 - Le compte 10.....	15
5.2.4 - Chapitre 138 : Les participations diverses.....	15
Une provision de 6.000 € été inscrite pour la participation de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'acquisition de matériel au périscolaire en 2022. Aucune subvention n'a été versée.	15
5.2.4 - Chapitre 024 « Produits des cessions »	15
5.2.5 - Chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers ».....	15
5.2.6 – Les mouvements d'ordre.....	15
6 – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE	16
7 – LA DETTE	17
8 – LA FISCALITÉ	17

1 - EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 547 337,57 €	5 572 383,60 €
	Section d'investissement	904 297,17 €	1 252 136,94 €
	<i>Total réalisations</i>	5 451 634,74 €	6 824 520,54 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Excédent ou déficit de fonctionnement N-1		1 320 691,21 €
	Excédent ou déficit d'investissement N-1	166 557,25 €	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	728 556,77 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	728 556,77 €	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 547 337,57 €	6 893 074,81 €
	Section d'investissement	1 799 411,19 €	1 252 136,94 €
	TOTAL CUMULE	6 346 748,76 €	8 145 211,75 €

2 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2023 (hors résultats 2022) s'élèvent à :

6.824.520,54 € en recettes

5.451.634,74 € en dépenses

ce qui aboutit à un excédent de **1.372.885,80 €** (contre un excédent de 122.476,52 € en 2022).

En réincorporant les résultats dégagés fin 2022, on obtient un **excédent global à l'issue de ce compte qui s'élève à 2.693.577,01 €** (contre 1.748.462,22 € en 2022), et à **1.965.020,24 €** (contre 1.320.691,21 €) après prise en compte des restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2023.

En section de fonctionnement,

Le résultat entre les recettes encaissées (5.572.383,60 €) et les dépenses réalisées (4.547.336,97 €) présente un excédent de 1.025.046,03 € (contre 419.275,01 € en 2022), auquel s'ajoute le résultat reporté à la fin de l'année 2022 pour donner un excédent global de **2.345.737,24 €**.

En section d'investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 904.297,17 € pour 1.252.136,94 € de recettes directes. Le résultat constaté auquel on ajoute le résultat 2022 aboutit à un excédent de 181.282,52 € (hors restes à réaliser). Le résultat constaté après réincorporation des restes à réaliser aboutit à un déficit de **547.274,25 €**.

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde de tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement

La section d'investissement présentant un besoin de financement, ce résultat a été repris, dès le budget primitif 2024, de la façon suivante :

- 1.798.462,99 € en report en section de fonctionnement,
- 547.274,25 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement dégagé au 31/12/2023.

3 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2023			Pour mémoire C.A. 2022	évolution 2023/2022
	Prévisions	Réalisé	% exécution		
Opérations réelles	4 848 655	4 069 437	83,93%	3 933 067	3,47%
Gestion des services	4 571 184	3 950 562	86,42%	3 854 916	2,48%
Charges financières	29 861	7 803	26,13%	10 325	-24,43%
Charges exceptionnelles	56 610	41 073	72,55%	17 826	130,42%
Dépenses imprévues	121 000				
Provisions pour charge de fonctionnement	70 000	70 000	100,00%	50 000	
Opérations d'ordre	484 310	477 900	98,68%	493 860	-3,23%
Amortissement, provisions, autofinancement	484 310	477 900	98,68%	493 860	-3,23%
TOTAL	5 332 965	4 547 338	85,27%	4 426 927	2,72%
Virement à la section d'investissement	958 846				

Chap.	Libellés	C.A. 2023			Pour mémoire C.A. 2022	évolution 2023/2022
		Prévisions	Réalisé	% exécution		
011	Charges à caractère général	1 737 390	1 446 143	83,24%	1 347 432	7,33%
	60 - Achats	981 121	814 760	83,04%	751 507	8,42%
	61 - Services extérieurs	465 145	389 337	83,70%	376 174	3,50%
	62 - Autres services extérieurs	282 594	235 244	83,24%	213 450	10,21%
	63 - Impôts et taxes	8 530	6 802	79,74%	6 302	7,94%
012	Frais de personnel	2 445 120	2 230 001	91,20%	2 182 194	2,19%
014	Atténuation de produits	28 000	13 179	47,07%	15 883	-17,02%
042	Opérations d'ordre	484 310	477 900	98,68%	493 860	-3,23%
	675 VNC des immob. Cédées (DM technique)	1 560	1 560			
	676 Diff. s/réal (positives)					
6811	Dotations aux amortissements	482 750	476 340	98,67%	493 860	-3,55%
65	Autres charges de gestion courante	360 674	261 239	72,43%	309 407	-15,57%
	Autres contributions	145 965	52 353	35,87%	82 737	-36,72%
	Elus (indemnités et frais de mission)	127 100	124 182	97,70%	123 072	0,90%
	Subventions	87 609	84 704	96,68%	103 598	-18,24%
66	Charges financières	29 861	7 803	26,13%	10 325	-24,43%
	Intérêts réglés à l'échéance	29 000	8 113	27,98%	10 624	-23,63%
	ICNE N-1 et ICNE de l'exercice	861	-311	-36,12%	-299	-204,15%
67	Charges exceptionnelles	56 610	41 073	72,55%	17 826	130,42%
68	Provision pour risques fonctionnement	70 000	70 000	100,00%	50 000	40,00%
	TOTAL	5 211 965	4 547 338	87,25%	4 426 927	2,72%
022	Dépenses imprévues	121 000				
023	Virement à la section d'investissement	958 846				
	TOTAL	6 291 811				

L'exécution financière fait ressortir un total de dépenses réelles (hors opérations d'ordre) de **4.069.437 €** dont 147.863,51 € de charges rattachées (qui se rapportent à l'exercice et pour lesquelles la facturation n'est pas parvenue au 31 décembre), soit une augmentation de **3,47 %** par rapport à 2022.

La gestion des services regroupe les chapitres :

3.1.1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles s'élèvent à **1.446.143 €**, soit **35,54 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

60 "Achats et variations de stocks" qui représentent **814.760 €**. Il s'agit principalement des factures d'énergie électrique, eau et assainissement, les carburants, chauffage et combustibles, l'achat de repas, de fleurs et terres végétales, des vêtements de travail et diverses fournitures de petits équipements.
L'augmentation enregistrée par rapport à 2022 est, bien entendu, due à l'augmentation des coûts notamment des énergies et leur répercussion sur le coût des matières premières.
Sur ces 814.760 €, on peut distinguer :

- Pour les écoles

80.064 € de dépenses énergétiques (eau et électricité), contre 94.911 € en 2022

22.827 € de fournitures de petits équipements et de produits d'entretien (matériels pédagogiques, jeux éducatifs et y compris masques de protection, gel, désinfectant) contre 10.698 € en 2022

14.526 € de fournitures scolaires (même niveau que 2022)

1.414 € de fournitures administratives

- Pour les activités jeunesse et sportives (périscolaire, ados, estivale, complexes sportifs, tennis)

141.921 € (contre 99.554 € en 2022) de dépenses énergétiques pour les gymnases et terrains de sports

5.290 € au titre de l'alimentation (repas jeunes, pique-nique, achats de fournitures alimentaires pour les ateliers)

101.101 € (contre 93.627 € en 2022) pour l'achat des repas « cantine »

14.406 € de dépenses d'équipement (jeux, tapis, matériel de plomberie, ...)

1.591 € de fournitures d'entretien et pharmacie

- Pour la culture et le cultuel

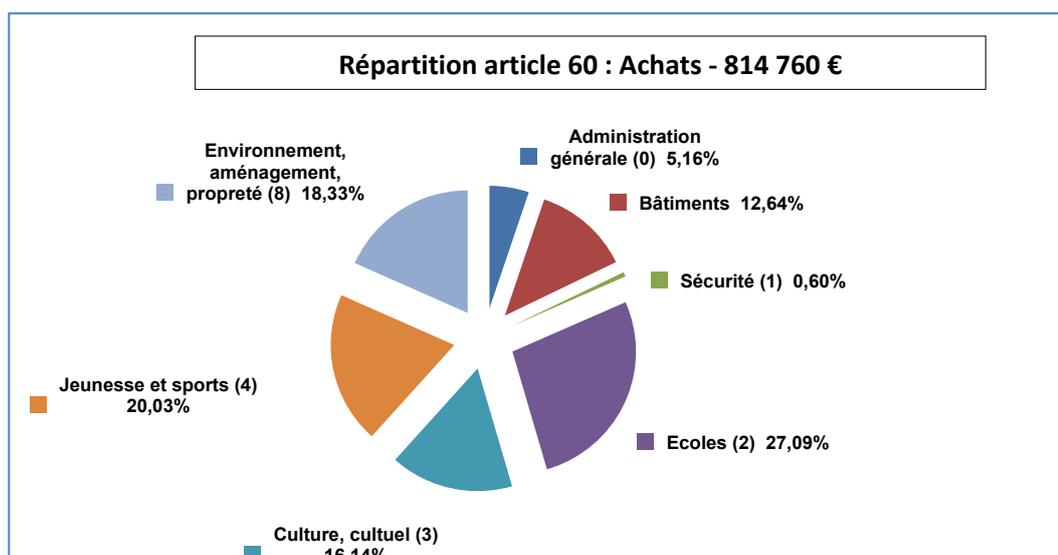
123.891 € de dépenses énergétiques contre 114.106 € en 2022 (Eglises, Château Fabert, Centre Jules Verne, Espace Jules Ferry)

6.263 € de dépenses d'équipements divers

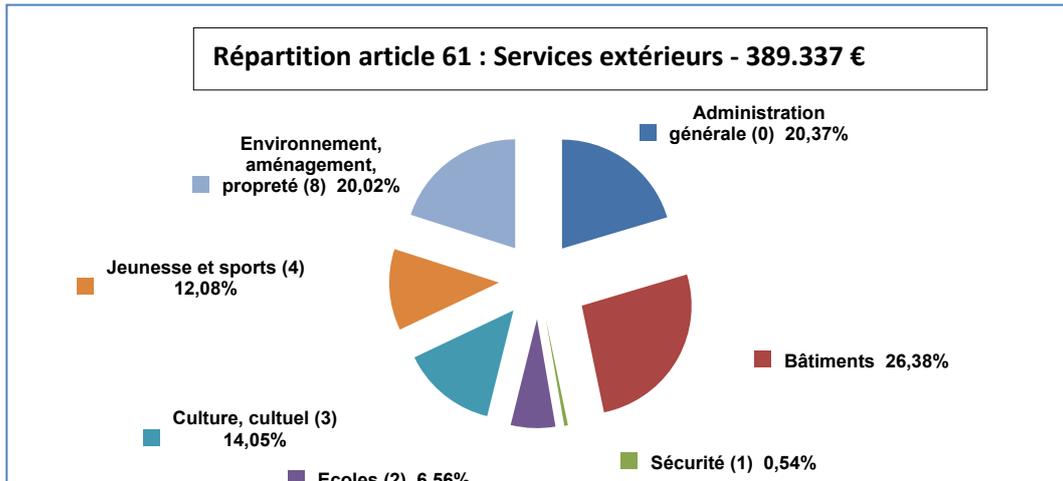
1.282 € de fournitures d'entretien

Les crédits de ces articles peuvent être répartis par fonction comme présenté dans le diagramme qui suit :

- les dépenses liées à l'activité des services étant regroupées dans le poste administration générale (y compris véhicules) ainsi que les fêtes et cérémonies organisées par la collectivité,
- dans le poste entretien Bâtiment on retrouve les dépenses (énergie, entretien) liées à la Mairie, la Mairie annexe, les cimetières et aux Services techniques,
- les dépenses des espaces verts, de l'éclairage public, de la voirie... sont classées dans la fonction « aménagement et services urbains, environnement ».



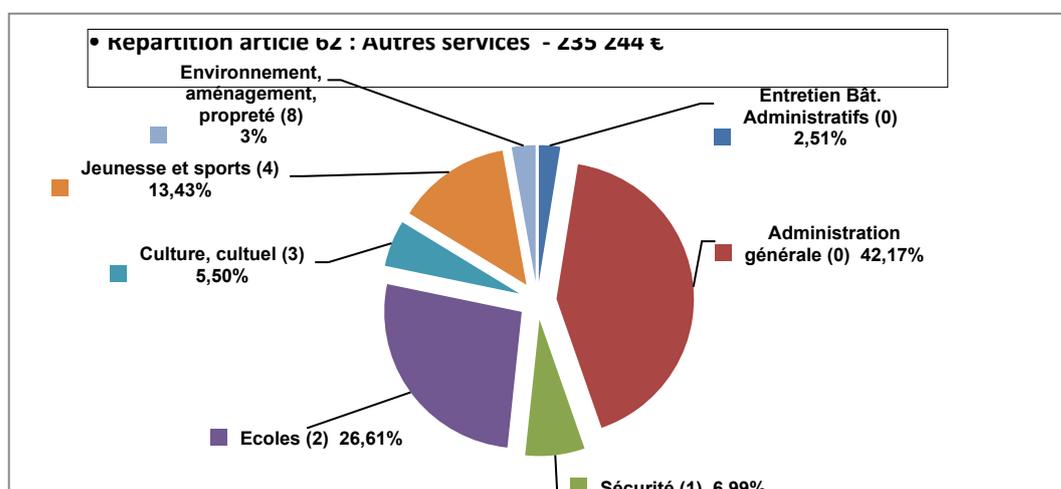
61 "Services extérieurs", d'un montant de **389.337 €**, qui comptabilisent les services facturés par les entreprises sous forme de contrats de prestations de services, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations, les maintenances, les assurances, les formations, l'entretien des terrains (dont stades).



62 "Les autres Services extérieurs", d'un montant de **235.244 €**, tels que des remboursements de frais à d'autres partenaires, les frais postaux et de télécommunication, les honoraires, ainsi que diverses cotisations et participations. On y trouve également les services bancaires et assimilés qui ne peuvent pas être ventilés. L'augmentation enregistrée par rapport à 2022 est liée à l'augmentation de certaines prestations (frais de transports par exemple) pour prendre en compte celle des matières premières (électricité, alimentation, essence ...), le nombre de participants aux activités périscolaires et le recours aux prestataires pour le remplacement d'agents (frais de nettoyage des locaux). On peut relever :

- * 20.144 € de frais de nettoyage des locaux contre 10.270 € en 2022
- * 8.290 € (contre 4.852 €) de publication (un grain de Moulins supplémentaire),
- * 39.268 € (contre 35.905 €) dans le cadre des transports collectifs,
- * 13.177 € (contre 9.368 €) aux communes voisines pour l'accueil des enfants moulinois sur les établissements scolaires (dérogations), la fréquentation de la piscine et la participation de la commune au titre des projets des écoles,
- * 30.436 € de transports collectifs scolaires (sorties, piscine) contre 25.735 € en 2021,
- * 7.080 € de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation des chaufferies
- * 4.960 € (contre 3.900 €) de participation au syndicat Albert Camus,
- * 20.694 € en direction de la jeunesse moulinoise (périscolaire, Ados et organisation des vacances) pour l'animation d'ateliers, des entrées diverses (parcs ...) les ateliers découvertes (équitation ...) et les transports de loisir (contre 18.867 € en 2022)

A ces sommes s'ajoutent les frais de fonctionnement généraux comme l'affranchissement, les télécommunications, les cotisations, les déplacements des agents.



635"Impôts, taxes et versements assimilés", constitués principalement des impôts locaux sur les propriétés communales, dont le montant est de **6.802 €**.

3.1.2 – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

Ils enregistrent une hausse de 2,19 % par rapport à 2022 et s'élèvent à **2.230.001 €**. Cette augmentation est principalement due à la décision de l'Etat de revaloriser en cours d'année 2022, après plus de cinq ans de gel, le point d'indice de 3,5 % (budget impacté sur la totalité de l'exercice en 2023), par le « glissement-vieillesse-technicité » (GVT : échelons, échelles, grade).

3.1.3 – Chapitre 65 - Charges de gestion courante

D'un montant de **261.239 €** soit **6,42 %** des dépenses réelles, elles sont constituées principalement des participations, subventions aux associations et contingents obligatoires, ainsi que des indemnités et frais de mission des élus. La baisse par rapport à 2022 de 15,57 % est due principalement au non-versement de subventions pour annulation de manifestation (OPEN notamment).

Les subventions aux associations ont représenté **44.406 €** en dehors des subventions exceptionnelles (contre **69.598 €** en 2022) soit **1,09 %** des dépenses réelles. Le bilan 2023 des subventions est annexé au Compte Administratif.

La subvention au C.C.A.S. de la commune s'est élevée à 40.298 € contre 34.000 € en 2022.

3.1.4 – Chapitre 66 - Charges financières

Elles s'élèvent à **7.803 €**, dont 8.113 € (soit 0,20 % des dépenses réelles) au titre du règlement des intérêts de la dette (contre 10.624 € en 2022) et - 311 € d'intérêts courus non échus (contre - 299 € en 2022).

3.1.5 – Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

D'un montant de **41.073 €** (contre 17.826 € en 2022), on retrouve principalement les remboursements aux parents de trop perçus des accueils périscolaires de l'année N-1 (septembre à décembre), les bourses et prix, et cadeaux divers, les subventions exceptionnelles ainsi que l'annulation ou la réduction de titres émis sur les exercices antérieurs. Comme leur nom l'indique, ces charges sont difficilement prévisibles.

Sur 2023 elles ont enregistré 19.235 € d'ajustement des ressources fiscales : « *L'article 74 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 avait prolongé sur 2021, le dispositif couramment appelé "clause de sauvegarde des recettes " ou "dotation COVID 19", mis en place par la loi de finances rectificative 2020, pour compenser les pertes de certaines recettes fiscales liées aux conséquences économiques de l'épidémie de covid-19.*

Ainsi, a été reconduite, à titre exceptionnel, la garantie aux communes et intercommunalités d'un niveau de ressources fiscales égal à la moyenne des produits fiscaux perçus entre 2017 et 2019, selon les modalités suivantes :

- *Un premier acompte, versé en fin d'année 2021, sur le fondement d'une estimation des pertes de recettes précisées à l'article 4 du décret n°2020-1451 du 25 novembre 2020 pris en application de l'article 21 précédemment cité ;*
- *Un ajustement, à la hausse ou à la baisse, en 2022, une fois connues les pertes réelles selon les données définitives issues des comptes de gestion 2021, ajustement notifié par arrêté ministériel ».*

3.1.6 – Chapitre 68 – Dotations-Provisions

Compte tenu de la baisse annuelle des recettes de fonctionnement et des incertitudes tant sur l'avenir et l'augmentation des coûts que sur les dépenses nouvelles le Conseil municipal a délibéré, le 28/03/2023 (DCM 2023-15) afin de constituer une provision pour risques et charges de fonctionnement courant. De plus, une provision est obligatoire lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Le montant total de ces provisions est de **70.000 €**.

3.1.7 – Les opérations d'ordre

Elles comprennent les dotations obligatoires pour l'amortissement des frais d'études et des matériels acquis (476.340,00 €) et 1.560 € de plus-value pour la reprise d'un véhicule lors de l'acquisition d'un plus récent.

3.2 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	C.A. 2023			Pour mémoire C.A. 2022	évolution 2023/2022
	Prévisions	Réalisé	% exécution		
Opérations réelles	4 786 370	5 391 136	112,64%	4 683 456	15,11%
Gestion des services	4 586 790	5 115 366	111,52%	4 642 659	10,18%
Produits financiers	20	44	217,50%	27	63,84%
Produits exceptionnels	2 560	64 755	2529,49%	33 801	91,58%
Indemnités de sinistres	7 000	20 971	299,59%	6 969	200,91%
Reprise sur provisions	190 000	190 000	100,00%		
Opérations d'ordre	184 750	181 248	98,10%	162 746	
Diff. S/réal. Immob, Trav. en régie...	184 750	181 248	98,10%	162 746	
TOTAL	4 971 120	5 572 384	112,10%	4 846 202	14,98%
Excédent N-1	1 320 691			1 495 744	Pour mémoire
TOTAL	6 291 811			6 341 946	

VUE D'ENSEMBLE		C.A. 2023			Pour mémoire C.A. 2022	évolution 2023/2022
Chap.	Libellés	Prévisions	Réalisé	% exécution		
013	Atténuation de charges	8 000	2 734	34,18%	9 458	-71,09%
70	Produits des services, du domaine	257 268	320 566	124,60%	266 568	20,26%
73	Impôts et taxes	4 038 956	4 401 197	108,97%	3 950 897	11,40%
	Contributions directes	2 599 235	2 752 350	105,89%	2 068 073	33,09%
	Autres (dont TLPE+TCFE)	174 700	289 274	165,58%	213 198	35,68%
	Droits de mutation	120 000	207 436	172,86%	519 876	-60,10%
	Dotation Métropole AC	1 045 021	1 047 543	100,24%	1 043 496	0,39%
	Dotation Métropole DSC	100 000	104 593	104,59%	106 253	-1,56%
74	Dotations, subventions et participations	246 916	345 828	140,06%	371 497	-6,91%
	D.G.F.		984		0	
	D.S.R.	46 000	55 617	120,91%	48 525	14,62%
	COMPENSATIONS FISCALES ETAT	100 000	134 129	134,13%	125 524	6,86%
	Autres ETAT	2	1 395	92998,67%	13 229	-89,46%
	Régularisation sur exercice écoulé FCTVA	5 000	19 007	380,14%	19 419	-2,12%
	Autres communes (Montigny L.Armand)	9 000	13 930	154,78%	9 638	44,53%
	Autres communes (Frais de scolarité et Rased)	4 750	7 665	161,36%	6 127	25,10%
	Autres Grpts (Syndicat A. Camus acompte)	13 000	24 000	184,62%	14 000	71,43%
	Autres organismes (CAF, département)	69 164	85 902	124,20%	122 011	-29,60%
	Dotation d'équipement (DETR)		3 199		13 023	-75,43%
75	Autres produits de gestion courante	35 650	45 042	126,34%	44 240	1,81%
76	Produits financiers	20	44	217,50%	27	63,84%
77	Produits exceptionnels	9 560	85 726	896,72%	40 770	110,27%
	Dédits et pénalités				23 687	
	Annulation mandat	1 000	262	26,20%	279	-6,09%
	Indemnités sinistres	7 000	20 971	299,59%	6 969	200,91%
	Autres (Aide électricité + avoirs)		62 933		9 835	539,87%
	Produits des cessions	1 560	1 560	100,00%		
78	Reprises sur provisions	190 000	190 000	100,00%		
042	Opérations d'ordre	184 750	181 248	98,10%	162 746	11,37%
722	Immobilisations corporelles	39 000	35 498	91,02%	17 996	97,25%
7768	Neutralisation amortissement	145 750	145 750	100,00%	144 750	0,69%
TOTAL	4 971 120	5 572 384	112,10%	4 846 202	14,98%	
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 320 691	1 320 691		1 495 744	-11,70%
TOTAL	6 291 811	6 893 075		6 341 946	8,69%	

Le montant des **recettes réelles encaissées** (hors opérations d'ordre) au cours de l'exercice s'élève à **5.391.136 €** (taux de réalisation : **108,33 %**). Elles sont en augmentation de 15,11 % par rapport à 2022.

3.2.1 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Il totalise **320.566 €**, soit **5,95 %** des recettes réelles (+ 20,26 % par rapport à 2022). Ce chapitre comprend les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupations du domaine public, les factures périscolaires, d'enseignement et de loisirs, les redevances de location de salles.

- * 161.439 € (contre 149.378 € en 2022) de participation des familles pour les services périscolaires (cantines, garderie,
- * 31.814 € de participation des familles pour les petites et grandes vacances, les mercredis récréatifs et les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (19.128 € en 2022)
- * 14.280 € de refacturation des charges à Metz Habitat et Territoire (7.775 € en 2022)
- * 12.212 € au titre de la régie de réservation de salles (20.240 € en 2022)
- * 13.110 € de concessions dans les cimetières (13.800 € en 2022)
- * 2.555 € de frais de scolarité aux familles non moulinoises
- * 2.435 € de location de jardins
- * 52.200 € de remboursement de frais par la métropole pour l'entretien des espaces verts et voiries (convention – changement d'imputation en 2022)
- * 24.535 € de remboursement sur trop perçu des exercices 2018 à 2022 du foyer culturel de Moulins-lès-Metz
- * le reste concerne les redevances d'occupation, le bail de location de chasse et les refacturations de la balayeuse.

L'augmentation constatée est due à l'augmentation des effectifs dans les services périscolaires, aux remboursements sur état de charges de l'exercice 2022 de certains organismes avec l'impact des augmentations du prix des énergies (Metz Habitat) et au remboursement du trop-perçu du foyer culturel de Moulins-lès-Metz.

3.2.2 – Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ces comptes regroupent principalement la fiscalité levée par la Commune pour **2.752.350 €** (contre 2.068.073 € en 2022 -soit **51,05 % des recettes réelles-**), les dotations de la Métropole dues au titre de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de **1.152.136 €**, (soit 21,37 % des recettes réelles) et **496.710 €** (contre 733.074 € en 2022) d'autres taxes (taxe sur emplacements publicitaires, droits de mutation, taxe finale d'électricité, etc....). Le montant des recettes encaissées à ce chapitre s'élève à **4.401.197 € soit 81,64 % des recettes réelles**.

3.2.3 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

D'un montant de **345.828 €** (contre 371.497 € en 2022), elles ne représentent plus que **6,41 %** des recettes réelles.

◆ des dotations de l'État, dont :

- * **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) : 984 €**. Après toutes les baisses subies, la commune n'était plus éligible en 2022. Sous l'effet de l'augmentation de l'effort fiscal une petite participation nous a été versée en 2023.
- * **Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 55.617 €** (augmentation par rapport à 2022)
- * **Autres participations de l'État : 1.395 €** contre 13.229 € en 2022 : 821 € au titre du maintien du service minimum (grève), 544 € au titre de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation et 30 € d'indemnité de régisseur de police (reversés – Régie clôturée par l'Etat en cours d'année 2023).
- * **FCTVA part fonctionnement pour les dépenses éligibles de 2022 pour 19.007 €**
- * **DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 3.199 €** solde du dossier 2021 « éclairage court de tennis ». La commune a pour habitude de présenter des dossiers au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dont la recette s'inscrit en investissement. Pour 2021 la Préfecture a octroyé des subventions au titre de la DETR (recettes en fonctionnement).

◆ des compensations fiscales de l'État : 134.129 € (contre 125.524 € en 2022). La taxe d'habitation étant supprimée, les compensations de l'Etat sont versées uniquement sur le foncier bâti et non bâti.

- ◆ **des subventions ou participations** versées par d'autres communes et différents autres organismes pour soutenir le fonctionnement de certains services. Le montant total de ces participations s'élève à **131.497 €** (contre 151.776 € en 2022), dont 13.930 € au titre de la convention avec Montigny-lès-Metz pour le gymnase Louis Armand, 24.000 € d'acompte du Syndicat Albert Camus pour les charges 2022 du gymnase, 85.902 € (122.011 € en 2022) de participation de la Caisse d'Allocations Familiales - CAF (Aides aux Temps Libres - ATL, Contrat Enfance Jeunesse – CEJ, ...), 1.015 € de participation des communes au RASED et 6.650 € de frais d'écolage.

3.2.4 – Chapitre 75 : Produits de gestion courante

Ils concernent plus particulièrement les revenus des immeubles (y compris les gymnases) et s'élèvent à **45.042 €**, soit **0,84 %** des recettes encaissées.

3.2.5 – Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce sont habituellement les remboursements de traitements par les assurances pour les agents en arrêt de maladie. C'est un montant de **2.734 €** qui a été réalisé et qui ont été reversés à l'agent en subrogation.

3.2.6 – Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre s'élève à **44 €** et regroupe les intérêts de parts sociales acquises auprès de la Caisse d'Épargne et/ou Crédit Agricole.

3.2.7 – Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre : les pénalités reçues (0 €), les annulations d'écritures (262 €), les avoirs sur factures (2.029 €), les indemnités des assurances pour sinistres (20.971 €), une aide exceptionnelle d'ENERGEM de 60.904 € ainsi que les produits de cession (1.560 € de reprise d'un véhicule) pour un montant total de **85.726 €**.

3.2.8 – Chapitre 78 : Reprise sur provisions

En fin d'exercice 2023, par décision budgétaire modificative, il a été décidé la reprise de 190.000 € sur les dotations déjà provisionnées par la collectivité sachant que les risques n'étaient plus probables. Cette reprise a permis à la collectivité de virer les crédits en section d'investissement pour le dossier de réhabilitation de l'école Verlaine dont les provisions étaient insuffisantes.

3.2.9 – Les opérations d'ordre

Elles comprennent : les écritures d'ordre concernant les travaux en régie effectués par les agents du service technique pour 35.498 € et la neutralisation des subventions d'investissement versées à la Métropole pour 144.750 € et à une association pour l'acquisition d'un container pour 1.000 € conformément à la délibération du Conseil Municipal.

4 – ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

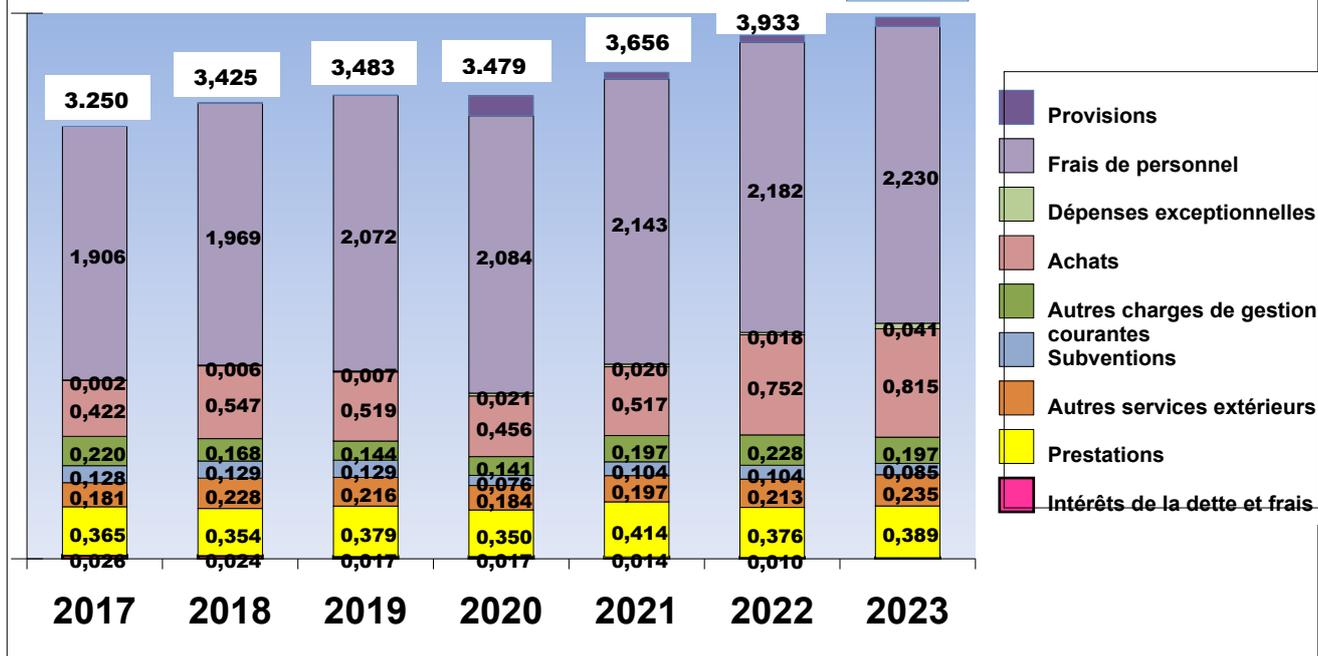
ÉPARGNE BRUTE/ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette est un indicateur primordial de la gestion d'une commune.
Elle doit être positive et permettre à la fois de rembourser les dettes et financer les dépenses d'investissement.
Elle est calculée hors excédent antérieur

Hors dépenses et recettes exceptionnelles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	4 669 283 €	4 664 295 €	4 199 909 €	4 204 399 €	4 279 847 €	4 642 685 €	5 305 410 €
Dépenses réelles (hors intérêts de la dette)	3 222 772 €	3 395 199 €	3 459 781 €	3 441 224 €	3 622 687 €	3 826 766 €	4 020 562 €
EPARGNE DE GESTION	1 446 511 €	1 269 096 €	740 128 €	763 175 €	657 160 €	815 920 €	1 284 848 €
Annuité intérêts	25 984 €	23 662 €	17 488 €	16 847 €	14 113 €	10 325 €	7 803 €
EPARGNE BRUTE	1 420 527 €	1 245 434 €	722 640 €	746 328 €	643 047 €	805 595 €	1 277 046 €
Annuité en capital de la dette	165 210 €	166 472 €	161 678 €	173 723 €	216 447 €	210 125 €	199 905 €
EPARGNE NETTE	1 255 317 €	1 078 962 €	560 963 €	572 605 €	426 600 €	595 470 €	1 077 141 €

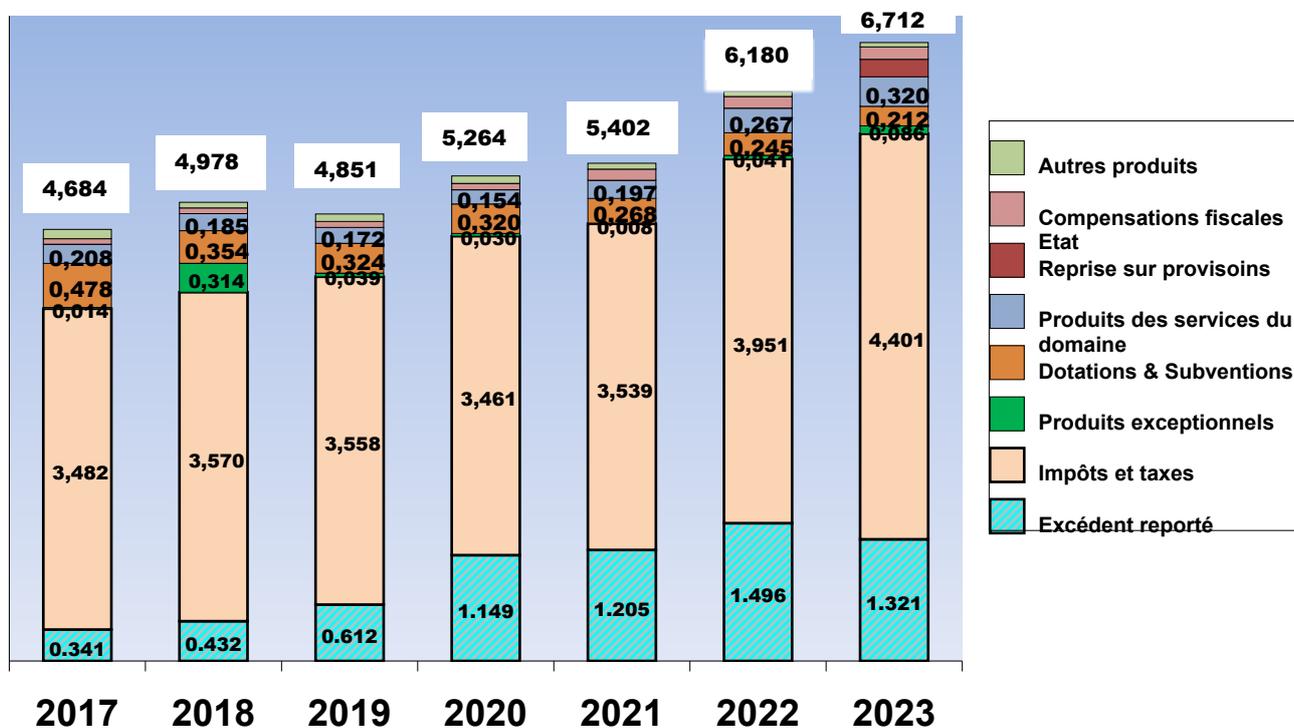
DEPENSES REELLES

en millions d'euros



RECETTES REELLES

en millions d'euros



5 – SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellés	CA 2023				Rappel C.A. 2022		Evolu- tion 2023/2022
		Prévi- sions+ RAR	Réalisé	% Exé- cution	Reste à réaliser	Réalisé	Reste à réaliser	
20	Immobilisations incorporelles	19 360		0,00%	17 760	480	9 360	-100,00%
204	Subventions d'équipement	146 358	145 375	99,33%		145 750	983	-0,26%
23	Immobilisations en cours (travaux), dont	4 380		0,00%			4 380	
	<i>Agencement et aménagement terrains</i>	0						
	<i>Constructions</i>	4 380					4 380	
101	Aménagements espaces verts	93 694	19 983	21,33%	30 052	58 453	72 344	-65,81%
102	Cimetières	75 930	69 007	90,88%	3 239	52 445	45 930	31,58%
103	Acquisition de terrains	19						
105	Acquisition matériels informatique	38 844	16 303	41,97%	8 785	29 547	11 444	-44,82%
108	Acquisition matériels incendie	7 000	6 254	89,34%		3 705	1 000	68,80%
109	Acquisition matériels divers	130 944	82 248	62,81%	42 026	64 160	27 596	28,19%
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	304 519	40 716	13,37%	263 803	1 643	27 877	2378,64%
112	Travaux groupe scolaire Centre	1 200	978	81,50%		7 366		-86,72%
113	Travaux Centre Jules Verne	700	630	90,00%		19 360		-96,75%
114	Presbytère Saint-Pierre	900		0,00%		590		
115	Presbytère Centre					14 740		-100,00%
116	Travaux Château Fabert	19 579	14 937	76,29%	4 031	4 672	10 079	219,70%
117	Travaux gymnases	200 714	7 023	3,50%		48 420	5 314	-85,50%
119	Travaux Tennis de la Saussaie	71 610	25 788	36,01%	42 599	20 124	34 060	28,14%
120	Travaux Eglise Centre	41 028	2 520	6,14%	38 451	1 686	2 520	49,42%
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	9 946	1 157	11,63%	8 332	6 782	3 652	-82,94%
124	Ateliers Municipaux	8 000	7 980	99,75%		604		1222,07%
127	Travaux de voiries	127 095	445	0,35%	122 572	166 796	124 795	-99,73%
128	Travaux de réseaux	90 661	19 239	21,22%	68 676	90 831	12 861	-78,82%
134	Travaux Bâtiment Mairie	142 041	36 209	25,49%	76 894	181 941	62 141	-80,10%
137	Illuminations	5 000	122	2,45%		6 806		-98,20%
140	Autres aménagements urbains	2 719	0	0,00%	1 337	0	1 319	
142	Installation vidéoprotection	20 625	20 080	97,35%		1 412	15 625	1321,67%
143	Collections et œuvres d'art	350	150	42,86%		930		-83,87%
144	Travaux Jules Ferry	6 000	6 000	100,00%				
	Total des dépenses d'équipement	1 569 216	523 145	33,34%	728 557	929 243	473 280	-43,70%
10	Dotations, fonds divers	19 000		0,00%		18 050		-100,00%
16	Remboursement d'emprunts	220 000	199 905	90,87%		210 125		-4,86%
020	Dépenses imprévues	34 610		0,00%				
26	Participations	2 500		0,00%				
27	Autres immobilisations financières	200		0,00%			200	
	Total des dépenses financières	276 310	199 905	72,35%	0	228 175	200	-12,39%
45	Opération pour compte de tiers					82 120		-100,00%
	Total des dépenses réelles d'invest.	1 845 526	723 049	39,18%	728 557	1 239 538	473 480	-41,67%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	184 750	181 248	98,10%		162 746		11,37%
198	Neutralisation des subventions N-1	145 750	145 750	100,00%		144 750		
21	Immobilisations corporelles	39 000	35 498	91,02%		17 996		
041	Opérations patrimoniales	162 000	0	0,00%		9 789		-100,00%
21	Autres agencements	162 000				9 789		
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	346 750	181 248	52,27%	0	172 535	0	5,05%
	TOTAL	2 192 276	904 297	41,25%	728 557	1 412 072	473 480	-35,96%
	Déficit N-1	166 557						
	TOTAL	2 358 834	904 297			1 412 072		

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **723.049 €** (contre 1.239.538 € en 2022 avec les RAR). A ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées à reporter sur le budget 2024 pour 728.557 € (contre 473.480 € en 2022).

5.1.1 - Les dépenses d'équipements

Elles regroupent les études, les travaux, les acquisitions de terrains et de matériels. Elles s'élèvent à **523.145 €**, soit **33,34 %** (contre 61,92 % en 2022) des crédits votés hors restes à réaliser et **79,77 %** en incorporant les restes à réaliser. Les dépenses d'équipement se répartissent principalement comme suit (hors restes à réaliser) :

- Environnement, aménagements et services urbains :	136.856 €	26,16 %
- Enseignement :	41.694 €	07,97 %
- Sports, culture, jeunesse :	58.205 €	11,13 %
- Services généraux :	141.015 €	26,95 %
- Attributions de compensation d'investissement :	145.375 €	27,79 %

5.1.2 - Les dépenses financières

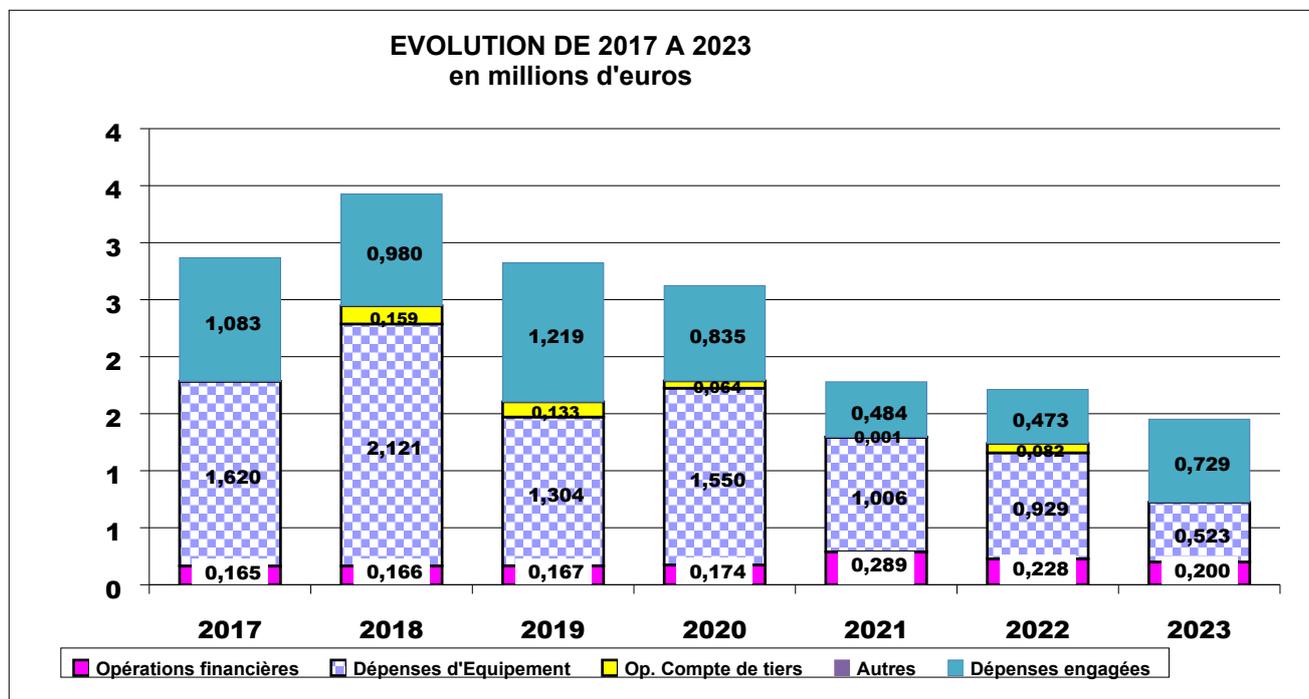
Réalisées à hauteur de 72,35 %, elles sont composées :

- principalement du remboursement du capital de la dette (cpte 16) pour **199.905 €** ;
- au compte 10 -dotations et fonds divers- la provision pour le remboursement de taxe d'aménagement pour travaux non réalisés n'a pas été mouvementée sur 2023 ;
- au compte 020, les dépenses imprévues qui ne sont mouvementées que dans la prévision (comme son nom l'indique lorsqu'une dépense entre dans ce cadre, les crédits sont repris par DBM et affectés dans l'opération ou l'article dont elle relève) : 78.000 € étaient prévus il reste 34.610 €.

5.1.3 - Les opérations pour compte de tiers

Une seule opération objet d'une convention de mandat été inscrite sur les exercices antérieurs (travaux de la rue Chaponost) et le décompte général et définitif a été réceptionné en 2022.

5.1.4 - Évolution dépenses réelles



5.1.4 - Les dépenses d'ordre

Elles s'élèvent à **181.248 €** soit **20,04 %** des dépenses totales réalisées. Sur 2023 elles recensent la neutralisation des subventions d'investissement versées à la Métropole en 2022 pour 144.750 € et d'une subvention de 1.000 € versée à association ainsi que les travaux en régie des agents des services techniques pour 35.498 € (pour principalement des travaux d'équipement en Led de nos bâtiments principalement).

5.2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellés	C.A. 2023				Rappel C.A. 2022		Evolu- tion 2023/2022
		Prévi- sions+ RAR	Réalisé	% Exécu- tion	Reste à réaliser	Réalisé	Reste à réaliser	
13	Fonds de concours Métropole	0			0		0	
16	Emprunts et dettes assimilées	0				300 000		
23	Immobilisation en cours	0				5 293		
	Total des recettes d'équipement	0	0		0	305 293	0	
10	Dotations	748 038	774 237	103,50%	0	122 800	45 709	530,48%
	FCTVA	100 000	116 834	116,83%		115 015		
	Dotations Taxe aménagement	53 709	63 075	117,44%		7 786	45 709	
	Excédent de fonct. Capitalisé	594 328	594 328	100,00%				
138	Participations, subventions	6 000	0	0,00%	0	27 727	0	-100,00%
	dont SFIL et FIPD (Etat)					11 510		
	dont autres (Agence de l'eau)							
	dont CAF (matériels scolaires)	6 000				307		
	dont Autres (RESEDA Enfouissement)					15 910		
	dont Fédération française de football							
27	Autres immobilisations financières	200	0	0,00%	0	0		
024	Produits des cessions	-560	0	0,00%	0	0		
	Total des recettes financières	753 678	774 237	102,73%	0	150 527	45 709	414,35%
45	Opérations pour compte de tiers	0	0			155 805		
	Total des recettes réelles d'invest.	753 678	774 237	102,73%	0	611 625	45 709	26,59%
040	Opérations d'ordre section à section	484 310	477 900	98,68%		493 860		-3,23%
192	Plus values sur cession (DM techniques)	1 560	1 560					
21	Sorties d'inventaire (DM Techniques)							
28	Amortissements	482 750	476 340	98,67%		493 860		-3,55%
041	Opérations patrimoniales	162 000	0	0,00%		9 789		-100,00%
21	Sortie inventaire - Entrée inventaire	162 000		0,00%				
23	Régularisations comptables					9 789		
	Total des recettes d'ordre d'invest.	646 310	477 900	73,94%	0	503 649	0	-5,11%
	TOTAL	1 399 988	1 252 137	89,44%	0	1 115 274	45 709	12,27%
	Excédent N-1					130 241		
	Virement de la section de fonctionnement	958 846				691 567	Pour mémoire	
	TOTAL	2 358 834	1 252 137			1 245 515		

Les recettes réelles d'investissement encaissées sur 2023 s'établissent à **774.237 €** (contre 611.625 € en 2022). A ces réalisations, il n'y a pas de recette engagée à reporter sur le budget 2024.

Elles comprennent :

5.2.1 - Chapitre 13 : Subventions d'investissement

En 2023 aucune recette n'y a été enregistrée (Fonds de concours de la métropole non encore utilisé).

5.2.2 - Le compte 16

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023, il n'y a eu aucun emprunt en 2023 (en 2022 c'était l'emprunt contracté en 2021).

5.2.3 - Le compte 10

On y trouve les dotations dues au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA 2023 pour un montant de **116.834 €** (dépenses d'investissement de 2022) et les reversements de l'Etat ou de la Métropole en ce qui concerne la Taxe d'Aménagement pour un montant de **63.075 €**.

5.2.4 - Chapitre 138 : Les participations diverses

Une provision de 6.000 € été inscrite pour la participation de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'acquisition de matériel au périscolaire en 2022. Aucune subvention n'a été versée.

5.2.4 - Chapitre 024 « Produits des cessions »

Les cessions sont inscrites au BP en section d'investissement ; elles équilibrent les dépenses de cette même section. Lors de leur réalisation, les recettes sont réintégrées en section de fonctionnement par prélèvement en DMT (décision modificative technique) et viennent augmenter le résultat de l'exercice. Pour rééquilibrer la section d'investissement, les crédits nécessaires sont alors inscrits au compte 10 « dotation » lors de la reprise (anticipée ou pas) du résultat. Au BP 2023 les crédits inscrits étaient de 1.000,00 €, il a été prélevé 1.560 € au profit de la section de fonctionnement pour la reprise d'un véhicule Trafic de 2013, totalement amorti, lors de l'acquisition d'un véhicule de remplacement.

5.2.5 - Chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers »

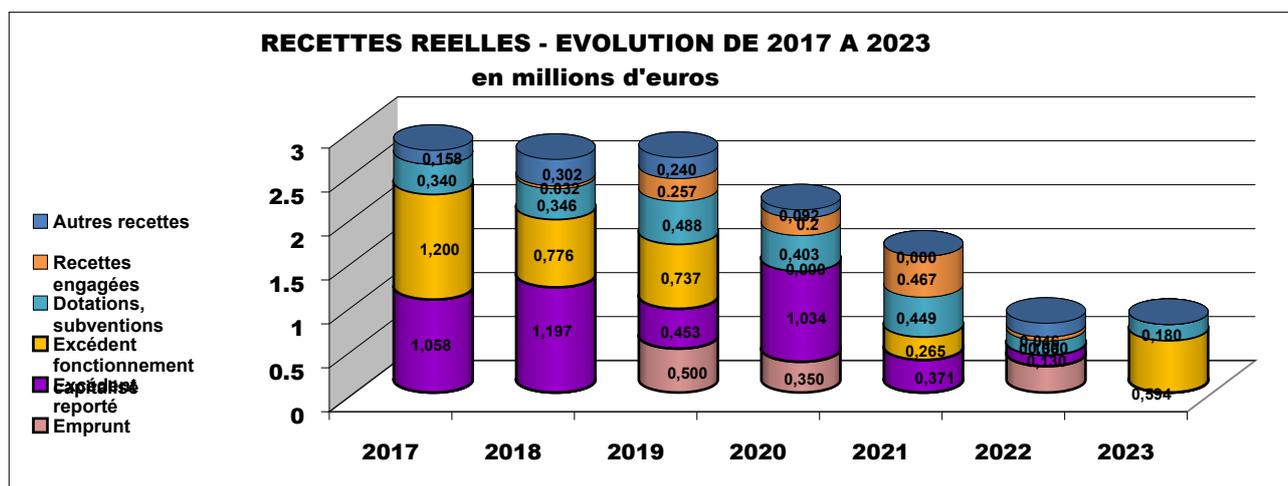
Une seule opération était inscrite à ce chapitre et concernait les travaux rue de Chaponost. Le Décompte général et définitif est parvenu en 2022. En 2023 un mouvement de 0,01 centime a été enregistré pour que cette opération soit équilibrée totalement en dépense comme en recette.

5.2.6 – Les mouvements d'ordre

De section à section on trouve les dotations aux amortissements pour 476.340 € au titre de 2023 et la décision modificative technique de 1.560 € de reprise du véhicule citée au paragraphe 5.2.4.

A l'intérieur de la section (opérations patrimoniales) il n'y a eu aucune régularisation comptable de mise à jour de l'inventaire de la commune.

5.2.7 - Évolution des recettes réelles



6 – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE

Le plan comptable M.14 impose une **présentation croisée par fonction**. Cette vue d'ensemble générale répartit par fonction les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice, les restes à réaliser au 31/12 et en dégage un solde d'exécution.

La répartition par fonctions ventile tous les mouvements, à l'exception de la dette, des emprunts, des produits fiscaux, des dotations d'État et des opérations d'ordre.

RÉPARTITION PAR FONCTION

SECTION	01 Non ventilés	02 Services Généraux	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseigt et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Intervent. sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
---------	--------------------	-------------------------	-------------------------------------	---------------------------	--------------	-------------------------	-----------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	---------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	591 370,00	2 082 692,00	140 921,00	633 207,00	247 213,00	566 080,00	46 880,00	2 686,00		236 289,00		4 547 338,00
Recettes	6 393 237,00	46 929,00		11 116,00	12 213,00	370 139,00				59 442,00		6 893 076,00
Solde	5 801 868,00	-2 035 763,00	-140 921,00	-622 091,00	-235 000,00	-195 941,00	-46 880,00	-2 686,00		-176 848,00		2 345 737,00
INVESTISSEMENT												
Dépenses	547 708,00	309 497,00	6 254,00	67 091,00	30 203,00	31 659,00				78 442,00		1 070 854,00
Recettes	1 252 137,00											1 252 137,00
Solde	704 429,00	-309 497,00	-6 254,00	-67 091,00	-30 203,00	-31 659,00				-78 442,00		181 283,00

RESTES A REALISER

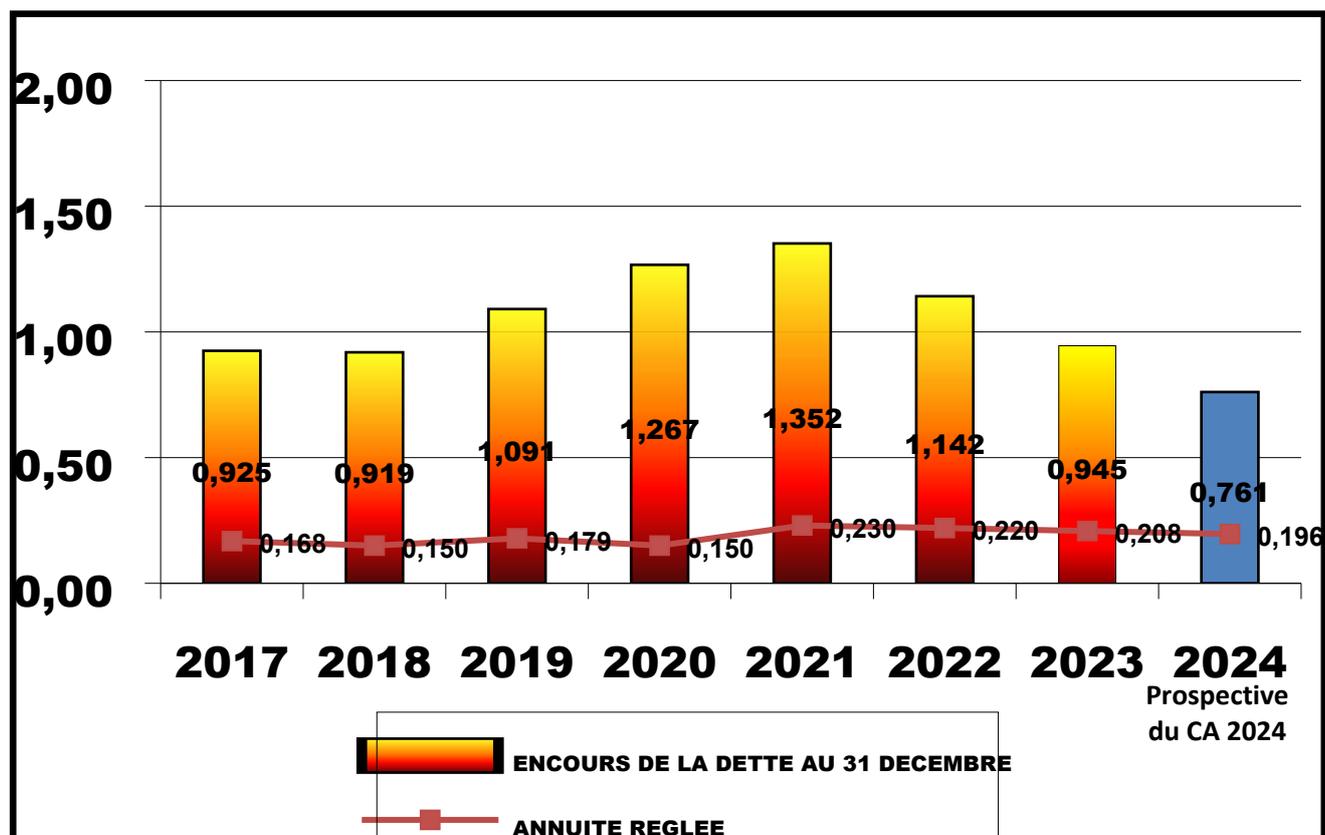
FONCTIONNEMENT												
Dépenses												
Recettes												
Solde												
INVESTISSEMENT												
Dépenses		111 741,00		265 154,00	57 965,00	63 551,00				230 146,00		728 557,00
Recettes												
Solde		-111 741,00		-265 154,00	-57 965,00	-63 551,00				-230 146,00		-728 557,00

TOTAL GENERAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	591 370,00	2 082 692,00	140 921,00	633 207,00	247 213,00	566 080,00	46 880,00	2 686,00		236 289,00		4 547 338,00
Recettes	6 393 237,00	46 929,00		11 116,00	12 213,00	370 139,00				59 442,00		6 893 076,00
Solde	5 801 868,00	-2 035 763,00	-140 921,00	-622 091,00	-235 000,00	-195 941,00	-46 880,00	-2 686,00		-176 848,00		2 345 737,00
INVESTISSEMENT												
Dépenses	547 708,00	421 238,00	6 254,00	332 245,00	88 168,00	95 210,00				308 588,00		1 799 411,00
Recettes	1 252 137,00											1 252 137,00
Solde	704 429,00	-421 238,00	-6 254,00	-332 245,00	-88 168,00	-95 210,00				-308 588,00		-547 274,00
Total dépenses	1 139 078,00	2 503 930,00	147 175,00	965 452,00	335 381,00	661 290,00	46 880,00	2 686,00		544 877,00		6 346 749,00
Total recettes	7 645 374,00	46 929,00		11 116,00	12 213,00	370 139,00				59 442,00		8 145 212,00
Solde global	6 506 295,00	-2 457 001,00	-147 175,00	-954 336,00	-323 168,00	-291 151,00	-46 880,00	-2 686,00		-485 435,00		1 798 463,00

7 – LA DETTE

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE 2017 A 2023 ET PROSPECTIVE 2024 (hors emprunt nouveau) en millions d'euros



Au 31 décembre 2023, l'encours de dette est de **0,945 M€** (contre 1,142 M€ au 31/12/2022).

Pour rappel : au dernier exercice connu (2022) l'encours de dette de la commune de 1,142 € se traduisait par un ratio de 226 € par habitant alors que la moyenne de la strate était de 780 € par habitant

8 – LA FISCALITÉ

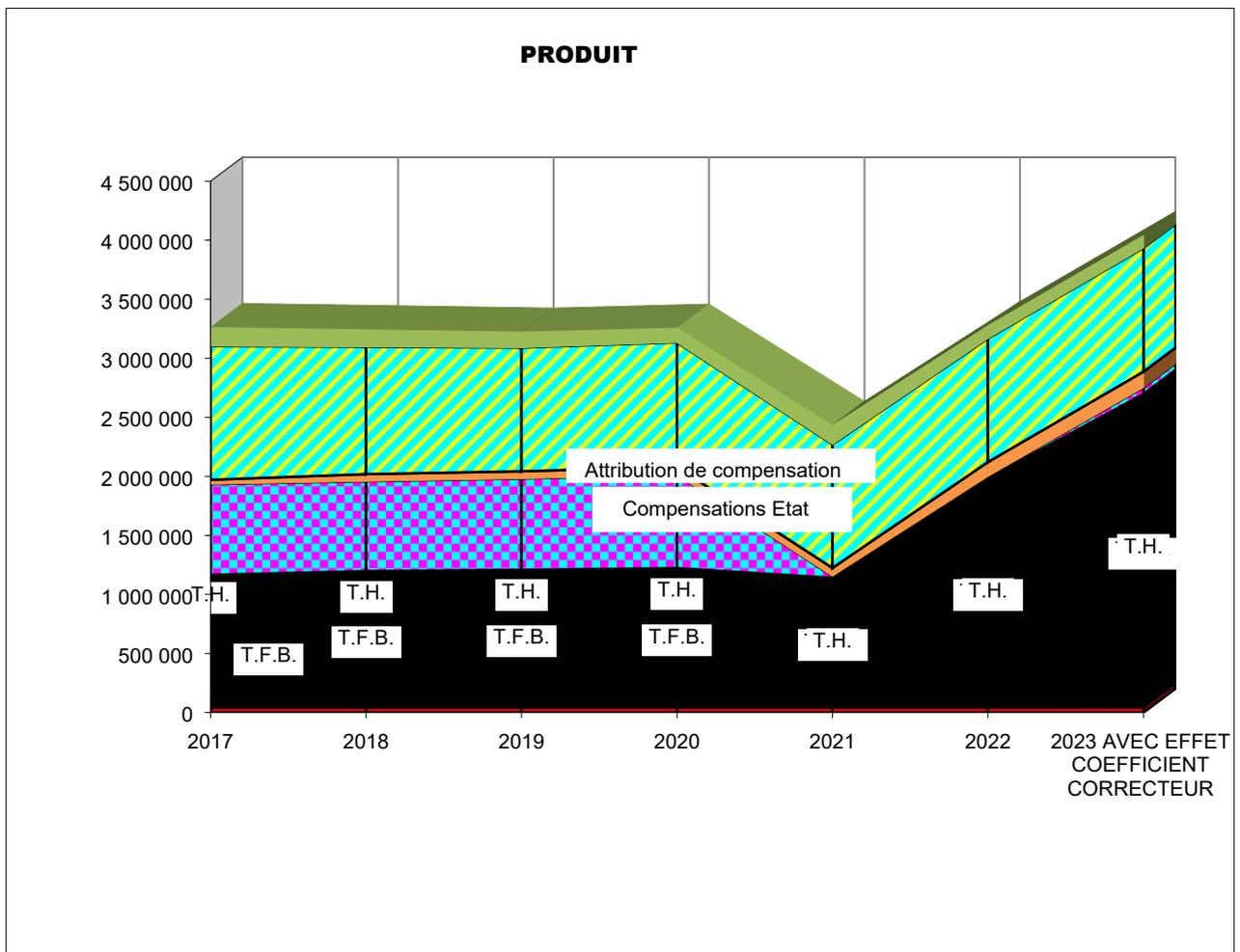
Les collectivités territoriales perçoivent désormais le nouveau panier de ressources qui se traduit par un transfert de la part départementale de TFB, un rebasage du taux et la mise en place d'un coefficient correcteur pour gérer les déséquilibres.

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE 2017 A 2023

BASES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
T.F.N.B.	68 425	69 416	75 603	75 315	72 908	73 683	77 408
T.F.B.	10 938 292	11 244 820	11 305 749	11 450 334	10 671 826	11 068 909	11 718 062
T.H.	6 793 135	6 725 910	6 836 497	6 980 807	132 244	133 744	485 647

REBASAGE DES TAUX		AVEC NOUVEAU TAUX TFB 2023
AVANT 2021	AVEC REBASAGE EN 2021	
11,32%	11,32%	11,32%
10,29%	24,55%	29,09%
58,43%	58,43%	58,43%

PRODUIT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 AVEC LISSAGE	2023 AVEC EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR
T.F.N.B.	39 981	40 560	44 175	44 007	42 600	43 053	45 229	45 229
T.F.B.	1 125 550	1 157 092	1 163 362	1 178 239	1 098 131	1 942 555	3 425 617	2 652 146
T.H.	768 983	761 373	773 891	790 227	14 970	15 140	54 975	54 975
Compensations Etat	36 933	59 963	61 777	66 974	68 950	120 587	125 524	134 129
AC	1 131 615	1 078 420	1 046 814	1 055 188	1 046 422	1 046 800	1 043 496	1 047 543
DSC	157 151	143 391	131 329	120 355	159 856	107 048	106 253	104 593
TOTAL	3 260 213	3 240 799	3 221 348	3 254 990	2 430 929	3 275 183	4 801 095	4 038 616



VILLE DE MOULINS-LES-METZ



Mairie de Moulins-lès-Metz

6, Rue de la Mairie

57160 Moulins-lès-Metz

03.87.60.44.60

www.moulins-les-metz.fr